

Pôle Chimie Jorf Lasfar

Jorf Lasfar, le

- 5 OCT. 2010

NOTE INTERNE

IDJ/HG-TS - 15

## **TOUS SERVICES**

**Objet**: Bourse Scolaire de l'année 2009/2010. **Réf.**: CIJ/HG-TS n° 31 du 23/12/2009.

En application des dispositions de la note citée en référence, relative à l'octroi des bourses destinées aux enfants d'agents statutaires, nous vous demandons de bien vouloir inviter les agents relevant de vos services ayant inscrit leurs enfants au début de l'année 2010, à nous adresser les originaux des bulletins scolaires, au plus tard le **31 Octobre 2010**, délai de rigueur.

Par ailleurs, il y a lieu de noter que les bulletins scolaires parvenus à IDJ/HG au delà de cette date ne seront pas pris en considération.

Le Responsable Gestion Administrative et SIRH,





Code: F-ERD-01-00-03

Version: 7 du 30/06/2009